ÉTUDE SOCIALE D'UNE FAMILLE PARISIENNE

LES SAINCTYON (XVI-XVIII- SIÈCLES)

PAR

FRANÇOISE LEMAIRE

SOURCES

A partir du fonds des Titres généalogiques conservé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, de la série Y des Archives nationales (insinuations du Châtelet) et du Minutier central des notaires parisiens, j'ai surtout essayé de constituer une documentation homogène, privilégiant les contrats de mariage (reconstitution de généalogies, étude de l'environnement social à partir des listes de témoins, montant des dots et douaires) ainsi que les inventaires et partages de succession (analyses de la composition des fortunes et du processus de transmission des patrimoines).

INTRODUCTION

Les caractères particuliers des Sainctyon confèrent une orientation originale à la monographie familiale qui leur est consacrée: si le nom de cette famille n'est pas totalement inconnu dans l'histoire, elle n'a cependant jamais tenu un rôle de premier plan, ni par sa richesse ni par son pouvoir... Au contraire, elle fait preuve d'un relatif immobilisme. Il est donc intéressant et neuf de s'interroger sur un phénomène de stagnation sociale et d'observer les réactions d'un groupe familial à une période où la société a connu de profondes mutations.

Connus comme bouchers depuis le XIIIe siècle, les Sainctyon sont probablement dès cette période des gens aisés. Dans la première moitié du XVe siècle, le rôle prépondérant de deux d'entre eux à la tête des Cabochiens et du parti anglo-bourguignon fait affluer sur eux des honneurs qui ne survivent pas à la paix d'Arras (1435). A la fin du XVe siècle, la famille se divise en cinq branches qui, pour la commodité de l'exposé, seront appelées A, B, C, D et E.

CHAPITRE PREMIER

LES ALLIANCES ET L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Au cours de la première moitié du XVIe siècle, les unions confirment, dans la branche A, l'implantation provinciale des descendants de Pierre et de Jeanne de Rubempré, établis dans le Valois et la vallée de l'Oise, ainsi qu'une assimilation assez réussie à la petite noblesse. Les branches B, C, D et E se caractérisent par une homogamie presque totale dans le milieu des hommes de loi du Châtelet, à l'exception de quelques alliances nouées avec trois familles alors en ascension: les Grenier (B), les Godeffroy (B et

D) et les le Maistre.

Dans les décennies suivantes, les Sainctyon représentent une famille dont l'alliance est recherchée. Mais la fin du siècle accuse les contrastes entre les branches. Les groupes les plus dynamiques contractent des unions dans divers milieux, tantôt dans celui des officiers de finance (Marie de Sainctyon épouse Abdenago du Mailly, receveur en Picardie; sa cousine Marie (B), Philippe Grongnet, receveur du Taillon; Jeanne (D), Jean de Villebois, receveur des présidiaux de Champagne), tantôt dans celui des familles de robe qui, contrairement aux Sainctyon, parviennent rapidement à la haute magistrature: les Chaillou, Chauvelin, Brisart, Rubentel, le Coigneux. En revanche, les marchands, les praticiens et quelques avocats contractent des alliances dans un monde plus modeste, voire parmi des maîtres de métier. Le cercle de relations apparaît très étroit : on dénombre quatre unions avec les le Saige dans les branches B, C et D.

La situation démographique de la famille est mieux connue au XVIIe siècle. Elle se caractérise par l'importance de la mortalité infantile et par le rôle que jouent dans les cellules familiales les alternatives au mariage que sont les entrées des filles au couvent ou le départ des garçons pour l'armée. Antoine (B), maître des requêtes, ne marie qu'une seule de ses cing filles: celle-ci épouse un conseiller au Parlement et lui apporte 90 000 livres de dot. Jacques (C), « bourgeois de Paris », est père de sept fils dont quatre meurent très jeunes sous les armes. Les alliances se nouent avec des familles dont la réussite est récente et qui n'offrent pas de réseau d'alliés très marquant (Le Père, Amariton, Cuissotte, Mallet pour la branche C). La branche D accuse une extrême pesanteur du milieu d'origine et compte plusieurs unions avec des familles de bouchers (Thibert, le Houx, Cothereau).

Les alliances de la fin du XVIIe siècle et du XVIIIe traduisent une « descension» nette que le port du titre d'écuyer dissimule mal. Les descendants de Jacques, seigneur de Griseau, choisissent leurs épouses dans le monde des marchands ou des artisans.

En définitive, très peu de mariages apparaissent favorables à l'ascension sociale des Sainctyon; de même, les listes de témoins qui figurent dans les actes montrent qu'ils ne disposent pas de parents ou d'amis mieux placés.

CHAPITRE II

LES PROFESSIONS ET LES CARRIÈRES

Les Sainctyon bénéficient de la mobilité sociale importante qui caractérise le monde urbain à la fin du XV^e siècle. Tout en conservant une place prépondérante au sein de la Grande Boucherie, ils diversifient leurs activités. La plupart marquent un attrait particulier pour le Châtelet (avocats, procureurs). Un seul fait une carrière isolée à la faculté de médecine, Antoine, qui en est doyen de 1462 à 1465.

Les deux premières générations du XVI^e siècle apportent peu de changements. Les Sainctyon sont principalement représentés au Châtelet (avocats, procureurs, notaires). Le milieu des hommes de loi compte une seule réussite remarquable: Claude (C) devient procureur du roi au Trésor puis au tribunal de la Connétablie et Maréchaussée de France. Les marchands représentent un groupe restreint et d'un niveau économique modeste. La branche A qui a adopté le genre de vie noble est la seule à s'individualiser et comprend trois générations d'hommes d'armes, mais une unique carrière est couronnée de succès: Antoine (env. 1500-1554), seigneur de Russy, est maréchal des logis de deux compagnies et obtient en 1546 la charge de lieutenant du maître des Eaux et Forêts du duché de Valois.

La famille connaît plusieurs belles réussites au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle: trois prévôts des maréchaux à Auxerre (E), plusieurs officiers au Châtelet (B). Qu'ils soient marchands ou gens de justice, les Sainctyon recherchent également les privilèges procurés par les charges de la cour des Monnaies. Dans la branche D, Louis l'aîné est une des plus importantes personnalités de cette famille: avocat, maître des requêtes de la reine mère, échevin en 1586, il est aussi un juriste renommé et l'un des

« pères conscrits » de la Ligue.

La dernière génération du siècle marque un relatif apogée: Eustache (B) devient maître des comptes à Rouen; Antoine (B) est lieutenant général de la Table de marbre (1594-1606) et auteur d'une somme sur la législation des Eaux et Forêts, puis maître des requêtes de l'hôtel. La branche C ne fait plus que consolider ses positions: Gilles, fils du procureur du roi, reproduit la carrière de son père, les autres représentants sont marchands ou praticiens. La branche D est frappée par les revers de la politique: alors que Louis le jeune marche sur les traces de son père, l'entrée de Henri IV à Paris le jette dans un exil dont il ne reviendra jamais. Louis Dorléans, son beau frère, ne rentrera pas en grâce non plus.

A partir du début du XVII^e siècle, seules les branches C, D et E ont encore des descendants en ligne masculine. La première compte alors un groupe dynamique et ambitieux, constitué par Jacques, « bourgeois de Paris», et ses descendants. Trois de ses fils acquièrent plusieurs offices des Eaux et Forêts ou de commensaux (maître d'hôtel ordinaire du roi). Leur neveu est conseiller à la cour des Aides de Normandie. En revanche, quatre de leurs frères meurent à la guerre. La branche E adopte à son tour le genre de vie noble. La branche D n'est plus représentée que par de modestes marchands, descendants de Tristan, frère de Louis l'aîné.

La seconde moitié du XVIIe et le XVIIIe siècle voient consacrer l'échec

des branches C et E qui n'ont pas les moyens de soutenir leurs ambitions. Dans la branche C, Jacques, ruiné, doit revendre son office de conseiller aux Aides. Ses descendants s'engagent dans l'armée ou sont employés dans des administrations provinciales. Les seigneurs de Saint-Amant, de la branche E, doivent renoncer à leur titre d'écuyer, en dépit de leurs carrières militaires. En revanche, quelques représentants de la branche D parviennent à des fonctions très honorables: Eustache est secrétaire de Henri, cinquième duc de Guise; Antoine, fils d'un docteur régent, devient médecin ordinaire du roi (il est embastillé de 1685 à 1686 pour athéisme).

Les Sainctyon, qui, dès le XV^e siècle, appartiennent au groupe des élites urbaines, sont soumis pendant deux siècles à des mouvements d'ascension, oscillant entre le milieu des «honorables hommes» et celui des «nobles hommes», sans qu'apparaissent de profondes modifications.

CHAPITRE III

LES BIENS ET LES REVENUS

Nous avons tenté, à partir des clauses économiques des contrats de mariage, ainsi que des inventaires après décès et partages, d'évaluer les fortunes, leurs compositions, leur transmission.

La fortune au mariage. — Au XVI° siècle, sept dots sont comprises entre 300 et 1015 livres; onze, entre 1000 et 10000 livres. Trois seulement sont véritablement importantes: elles se situent entre 10000 et 15000 livres. Ces chiffres montrent qu'il existe des inégalités considérables au sein de la famille: rares sont les Sainctyon qui se trouvent à la tête d'une grande fortune. Par ailleurs, le montant des dots se révèle inférieur à celui des dots moyennes correspondant aux catégories sociales représentées.

Au cours du siècle suivant, les dots se répartissent en deux groupes. Le premier groupe comprend des dots modestes, de 1 350 à 6500 livres. Dans le second, les dots sont très importantes: elles vont de 15 000 à 40 000 livres; l'une d'elles s'élève même à 90 000 livres. Les contrastes demeurent donc accentués. Les dots les plus fortes sont souvent constituées de seigneuries.

La fortune au décès. — Dans la branche B, après deux générations pour lesquelles les rentes et les biens immeubles constituent l'essentiel, la possession d'offices et de seigneuries traduit une évolution vers la noblesse et un désir de paraître. Cependant, ces fortunes sont l'objet de transmissions difficiles.

Les documents retrouvés pour la branche D permettent de suivre, au XVI^e siècle, l'enrichissement de Louis l'aîné et celui de ses descendants à l'extrême fin du XVII^e.

Descendant d'une branche médiocre au XVI^e, la branche C, Jacques, « bourgeois de Paris » (mort en 1626), s'enrichit en prêtant de l'argent; ses fils, détenteurs d'une fortune importante, sont incapables de la transmettre à leurs enfants: l'opulence dure à peine l'espace d'une génération.

Les Sainctyon sont loin de représenter une des grosses fortunes parisiennes. Les difficultés qu'ils rencontrent à transmettre leur acquis empêche toute capitalisation.

CHAPITRE IV

LA RECHERCHE DE LA NOBLESSE

Alors que l'image idéale de la réussite sociale est l'anoblissement, quatre des branches de la famille Sainctyon tentent de parvenir à ce but.

Dès le début du XVI^e siècle, les représentants de la branche A adoptent le genre de vie noble et prennent le titre d'écuyer, à une période où le passage de la bourgeoisie à la noblesse se fait encore facilement.

Au XVII^e siècle, la branche E reproduit un schéma analogue, mais se heurte à l'administration royale et renonce à son titre après plusieurs condamnations.

La branche B est la première à compter deux anoblis, Eustache, maître des comptes, et Antoine, maître des requêtes, qui, au début du XVIIe siècle, jette un regard d'érudit sur son passé familial. C'est à cette époque aussi que paraissent les ouvrages de l'abbé du Breuil qui rattache la famille parisienne aux barons de Saint-Yon, dont les derniers descendants se sont en fait éteints au cours du XVe siècle.

La branche C offre un second exemple de falsification assez étonnant qui constitue la base des prétentions de Jacques, « bourgeois de Paris », et de ses fils. Elle repose sur l'homonymie parfaite entre les deux couples que forment Jacques et sa première femme, Marie Rillan et celui que représente le dernier descendant connu de la branche A, Jacques, « écuyer », époux d'une autre Marie Rillan, tous exacts contemporains. Au cours du XVII^e siècle, la plupart des représentants de la branche C renoncent à leur titre.

L'échec de toutes ces tentatives est patent. De plus, ce choix a probablement nui aux intérêts réels des Sainctyon.

CONCLUSION

Du XVe au XVIIIe siècle, l'impression dominante est celle d'une « stagnation » de la famille Sainctyon, ce qui n'exclut pas, de façon très localisée, des mouvements d'ascension ou de « descension ». Les mariages, tout d'abord, sont rarement l'objet d'une stratégie précise. En raison du manque de moyens financiers, ils ne sont pas non plus l'occasion d'échange argent-prestige ou argent-puissance, contrairement à ce qui se passe dans d'autres familles bourgeoises. D'autre part, les Sainctyon ne parviennent pas à s'insérer dans les catégories qui sortent gagnantes des transformations sociales du XVIe siècle, les riches marchands ou, plus encore, les officiers royaux. Dans leurs rangs, on compte peu de carrières réussies et à

chaque génération on note la présence de « parents pauvres » qui relativisent le succès des autres et freinent le décollage de l'ensemble du groupe. Leur histoire, enfin, s'inscrit dans une durable pénurie de moyens, élément essentiel d'une explication. Leur place dans la hiérarchie économique est souvent inférieure à celle qu'ils occupent dans la hiérarchie professionnelle. Il y a rarement cumul des fortunes, et la transmission de celles-ci s'opère avec difficulté. L'échec global de leurs tentatives d'anoblissement et la paupérisation certaine qui en est résultée pour quelquesuns d'entre eux incitent à s'interroger sur la clairvoyance que des hommes peuvent avoir, à une époque donnée, du jeu social dans lequel ils sont impliqués. L'anoblissement ne constituerait-il pas un processus qui ne profiterait qu'à un groupe (ici la noblesse dont il renforce le prestige et le pouvoir), tout en donnant l'illusion qu'il joue en faveur d'une partie plus large du corps social?

De manière plus générale, quel sens donner au destin de cette famille? Son immobilisme surprend dans un premier temps; cependant les notions de réussite et d'ascension sociales renvoient de façon trop directe à des mythes anachroniques de progrès et d'effort individuel pour être prises en compte dans une appréciation de son destin. Or les Sainctyon appartiennent à un cadre mental différent: à la fin du XVI^e siècle, l'engagement de plusieurs d'entre eux dans la Ligue est assez significatif. Aussi, plutôt que de conclure sur un bilan négatif, il semble plus intéressant de considérer que les Sainctyon ont surtout agi en conformité avec les idéaux de leur temps: le respect de l'ordre général des gens et des choses, la reproduction à chaque génération d'une même réalité sociale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lettre d'Antoine de Sainctyon, seigneur de Rubelles, maître des requêtes, à l'un de ses cousins, exposant ses méthodes de recherche en matière d'histoire familiale (20 novembre 1604). — Dossier établi par Louise des Platz, veuve de Jean, seigneur de Saint-Amand, pour prouver la noblesse et ancienneté de la maison de Sainctyon (1646) et enquête menée à ce sujet auprès de dix témoins (1647) (édition abrégée). — Dossiers présentés, à l'occasion d'enquêtes sur la noblesse, par Jacques, seigneur de Griseau, et par Gilles, seigneur de Boisaudé (fin du XVII^e siècle), ainsi que par Jacques-Louis, seigneur de la Haye (1737).

ANNEXES

Tableau généalogique des cinq branches. — Liste des contrats de mariage, inventaires et partages. — Catalogue de la bibliothèque de Louis l'aîné, d'après l'inventaire après décès de sa première femme (1581).